

# AMAP des 3 SOL

## Contrat d'engagement pour les produits du GAEC Bellis Perennis

Période de : octobre 2019 à septembre 2020

### L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

### **Contractants :**

Producteurs :

Consom'acteur

<b>GAEC Bellis Perennis</b> La grande Noé 49670 Valanjou Vincent, Méric 07 68 83 18 35 <a href="mailto:gaecbellisperennis@yahoo.fr">gaecbellisperennis@yahoo.fr</a>	Produits bio certifié par : Nature et Progrès 16 avenue Carnot 30100 ALES	Nom : ..... ..... Tèl : ..... courriel : .....@.....
--	--	---

### **Termes du contrat :**

Il est proposé de la farine de blé type 80, du pain au levain de farine de blé, petit et grand épeautre, sésame et sarrasin, issus de l'agriculture biologique, ainsi que des biscuits sablés.

Egalement des bœufs de pâtés, rillettes et morceaux de viande mojetés.

**Il n'y aura pas de livraison pendant l'été**, du 22 juillet au 24 août

**et à Noël**, du 18 décembre au 6 janvier 2020

### **Conditions :**

- Concernant le pain, il est demandé au consomm'acteur de s'engager pour 1 pain minimum par semaine, de même pour le contrat lait, minimum 1 litre par semaine. Il n'y a pas d'impératif pour la farine. Merci de prévoir votre récipient lors des livraisons de farine et de lait.

- **Le paiement s'effectuera par 12 virements mensuels de préférence** ou 12 chèques à l'ordre du GAEC Bellis Perennis.

- La livraison s'effectuera le mardi de 18h30 à 19h30 sur le parking du Musée de la Vigne et du Vin à St Lambert

- Toute commande non retirée ne sera reportée que si le producteur est préalablement prévenu.

- Les nouveaux contrats débuteront début octobre 2019 et se termineront fin septembre 2020.

- Pour bénéficier de ce contrat tout consomm'acteur doit **être adhérent à l'AMAP des 3 SOL**.

La cotisation est de 5€ minimum. Chaque adhérent est tenu d'assurer des permanences 2 ou 3 mardi / an.

- La résiliation du présent contrat reste possible dans des situations extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial de l'association (cf. statuts).

Le contrat est remis en double exemplaire le vendredi 18 juin 2018

**à partir de 18h à la "soirée contrat"** (1 exemplaire pour le référent, 1 exemplaire pour le consomm'acteur.

Renseignements, envoi des commandes et des chèques d'acomptes aux référents pain-farine :

**Etienne CESBRON - Mirebeau 49750 RABLAY SUR LAYON / Sonia PUEL - Le Vau Chaumier 49750 CHANZEAUX**

[em.mirebeau@free.fr](mailto:em.mirebeau@free.fr)

Tél : 02 41 78 64 19

[scpuel@yahoo.fr](mailto:scpuel@yahoo.fr)

Tél : 06 50 32 77 17

**FAIT à .....**

**Signature du Producteur :**

**Le 18/06/2018**

**Signature du Consom'acteur :**